

## Conditions Générales d'adhésion à Aromalchimie Opportunity®

Les présentes Conditions Générales régissent les relations entre

La société Aromalchimie S.A, rue de chêne bougeries 29, 1224 – Chêne Bougerie – Suisse, enregistrée sous le numéro CH-206.928.143  
ci-après Aromalchimie®

Et

Le souscripteur de l'adhésion

ci-après adhérent ou Conseiller Indépendant Aromalchimie®

Par sa commande d'adhésion à Aromalchimie Opportunity®, l'adhérent en validant les présentes Conditions Générales et payant son droit d'adhésion, accepte intégralement et sans réserve les Conditions Générales applicables à compter du 19/12/2022.

### Préambule

Aromalchimie® est principalement une société de commercialisation d'huiles végétale, huiles de massage et huiles essentielle destinées au grand public (B2C - Business 2 Consumer).

Cette gamme de produits est complétée régulièrement et adaptée à tout changement des conditions du marché.

La spécificité du système de distribution est caractérisée par le fait que des Conseillers Indépendants Aromalchimie®, proposent aux consommateurs, par la voie de la Vente Directe, l'achat des produits Aromalchimie®.

Le système de distribution d'Aromalchimie® repose sur des ventes au détail au consommateur final. Les Conseillers Indépendant Aromalchimie® n'achètent pas les produits Aromalchimie® à des fins de revente en gros.

Dans cette perspective, le système de distribution est basé sur le Plan Aromalchimie Opportunity®. Ce plan définit la rémunération du Conseiller Indépendant Aromalchimie® en accord avec leur position au sein du réseau de vente qui est organisé sur la base des principes du Multi-niveaux aussi dénommé Marketing de Réseaux, conformément aux différentes réglementations en vigueur.

De surcroît, le Plan Aromalchimie Opportunity® définit les critères de performances que le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit réaliser pour atteindre les positions supérieures dans le réseau.

De même, le Plan Aromalchimie Opportunity® détermine les commissions et primes payées en contrepartie des performances obtenues dans l'accomplissement de ces missions.

La validation des présentes Conditions Générales par le Conseiller Indépendant Aromalchimie® du présent contrat de droit Suisse vaut pour pleine et entière acceptation sans aucune réserve, et lui permet de conduire son activité.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est toutefois responsable de la réglementation en vigueur concernant son enregistrement auprès du registre du commerce si besoin.

### 1. Admission, droit d'adhésion à Aromalchimie Opportunity®

#### 1.1 Admission

Toute personne souhaitant devenir Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit:

- Être parrainé par un Conseiller Indépendant Aromalchimie® ('Parrain')
- Souscrire en tant que membre Aromalchimie Opportunity®
- Payer son droit d'adhésion annuel
- Effectuer un volume d'achat de 270€ HT après remise sur une seule première commande, ou sur plusieurs commandes cumulées (sur les produits Aromalchimie Opportunity® uniquement – hors goodies publicitaires, avant remise et hors frais d'expédition).

Par ailleurs, le parrain ne doit pas obliger le Conseiller Indépendant Aromalchimie® à acheter :

- Un stock de produits
- Du matériel, des produits ou services, produits ou non par Aromalchimie®
- Des billets pour assister à des séminaires, des réunions ou autres événements

Enfin, Aromalchimie® déconseille fortement de contracter des dettes ou obtenir des prêts pour faire l'activité Aromalchimie®.

#### 1.2 Droit d'adhésion annuel

Un droit d'adhésion annuel est imposé au Conseiller Indépendant Aromalchimie® pour couvrir le traitement informatique et autres services Aromalchimie Opportunity®.

Le montant annuel de la cotisation<sup>1</sup> est de 60 € HT la première année, puis 40 € HT les années suivantes.

L'adhésion est définie par défaut en renouvellement automatique, mais elle peut être annulée à n'importe quel moment par le Conseiller Indépendant Aromalchimie® depuis son espace membre.

Cependant, si un Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne règle pas sa cotisation à la date anniversaire d'inscription, son adhésion sera automatiquement résiliée et il perdra définitivement toutes ses affiliations ainsi que son rang et toutes commissions sur ventes ou primes.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® recevra toutefois un rappel de l'échéance de son adhésion par e-mail et via la plateforme informatique Aromalchimie Opportunity® sur son profil personnel. Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® reste toutefois responsable de payer sa cotisation dans les temps et de mettre à jour son email de contact.

#### 1.3 Communications avec Aromalchimie®

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit fournir une adresse de domicile permanente et veiller à ce que ses coordonnées soient à jour dans les registres d'Aromalchimie®. Toutes les informations fournies à Aromalchimie® doivent être complètes et véridiques.

De plus, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est responsable de tout changement et doit en informer Aromalchimie® sans délai.

### 2 ÉLIGIBILITÉ DU CONSEILLER INDÉPENDANT AROMALCHIMIE®

#### 2.1 Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit être une personne physique

Aromalchimie® accepte uniquement les inscriptions au nom de personne physique ou du représentant légal d'une société.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® peut toutefois demander que ses revenus Aromalchimie Opportunity® soient payés à l'ordre d'une société ou d'une société de personnes. De même le Conseiller Indépendant Aromalchimie® peut faire établir ses factures au nom d'une société dont il est le représentant légal. L'inscription reste au nom de la personne et les gains du contrat seront déclarés si besoin sous le nom et le numéro fiscal du Conseiller Indépendant Aromalchimie®.

<sup>1</sup> Aromalchimie® se réserve le droit de modifier le montant de la cotisation annuelle, à son entière discrétion.

## 2.2 Nombre d'inscription à Aromalchimie Opportunity©

Un membre Aromalchimie Opportunity© ne peut détenir qu'une seule adhésion à son nom personnel ou en tant que représentant légal de sa société. En cas de double compte, Aromalchimie© résiliera l'un des comptes.

## 2.3 Transfert de contrat, transfert de parrain ou d'affilié

L'attribution, la vente ou le transfert de tout droit ou intérêt du contrat ou de l'inscription nominative n'est pas autorisé par Aromalchimie©. De même, le transfert pour un autre parrain ou le transfert d'affilié pour une autre branche de sa lignée n'est pas autorisé par Aromalchimie©.

## 2.4 Âge requis pour devenir Conseiller Indépendant Aromalchimie©

Il faut avoir 18 ans minimum<sup>2</sup> pour devenir Conseiller Indépendant Aromalchimie©

### 2.5.1 Cas de séparation, divorce et dissolution d'une relation avec un partenaire de vie<sup>3</sup>

En cas de séparation/divorce ou dissolution d'une relation avec le partenaire de vie, à défaut d'entente et d'un accord de répartition signé des 2 parties, seule une décision de justice émanant d'un Juge pourrait amener à une répartition des affiliations du Conseiller Indépendant Aromalchimie©.

Dans l'intervalle, seul l'adhérent à Aromalchimie Opportunity© pourra bénéficier des rémunérations selon le plan Aromalchimie Opportunity©.

### 2.5.2 Héritage

Au décès du Conseiller Indépendant Aromalchimie©, son adhésion peut être transmis à un héritier<sup>4</sup>, selon les lois en vigueur, les Règles et l'approbation d'Aromalchimie©, qui peut être refusée à son entière discrétion.

Un Conseiller Indépendant Aromalchimie© ne peut détenir et gérer qu'un maximum de deux inscriptions - le sien et celui obtenu en héritage<sup>5</sup>.

L'héritier doit fournir toute la documentation, demandée par Aromalchimie© à son entière discrétion.

Les demandes de révocation de l'inscription d'une personne décédée doivent être faites directement auprès du Service relations Conseiller Indépendant Aromalchimie©.

## 2.6 Modalités de résiliation

### 2.6.1 Résiliation

Un Conseiller Indépendant Aromalchimie© peut résilier son adhésion en désactivant le renouvellement automatique de sa cotisation annuelle depuis son espace membre dédié.

Une fois la résiliation effective, le Conseiller Indépendant Aromalchimie© perd définitivement toutes ses affiliations, ainsi que son rang et toutes commissions ou bonus.

### 2.6.2 Rachat de Stock, remboursement de cotisation Aromalchimie Opportunity©.

Un Conseiller Indépendant Aromalchimie© peut à tout moment mettre fin à son adhésion Aromalchimie Opportunity© mais l'éventuel stock de produits Aromalchimie© en sa possession ne pourra être ni retourné, ni remboursé.

De même aucun remboursement du droit d'adhésion ne sera effectué.

## 3 ACTIVITÉ

La vente directe accentue la valeur apportée aux clients grâce aux relations personnelles et au service client.

Seules ces relations personnelles permettent aux clients de bénéficier d'une information produit adaptée ou d'intégrer la communauté Aromalchimie Opportunity©. Ce sont des éléments importants, piliers de l'activité, qui participent à sa stabilité et à sa pérennité.

En tant que société qui propose une opportunité commerciale dans le marketing multiniveaux, l'un de nos avantages compétitifs le plus important est le Conseiller Indépendant Aromalchimie©.

Les relations personnelles que le Conseiller Indépendant Aromalchimie© développe avec ses clients et ses Conseillers Indépendants Aromalchimie© dans son organisation sont essentielles à la valeur que nous donnons aux clients et sont une part importante de la réputation de la société et de la valeur de la marque.

### 3.1 Conformité générale

Dans chaque pays où il fait l'activité Aromalchimie Opportunity©, le Conseiller Indépendant Aromalchimie© doit se conformer aux lois et règlements, y compris toutes les lois et règlements qui se rapportent de quelque manière que ce soit à la conduite de l'activité Aromalchimie Opportunity©.

De plus, le Conseiller Indépendant Aromalchimie© ne doit pas encourager d'autres Conseillers Indépendants Aromalchimie© à enfreindre les termes de leurs contrats, des règles émises par Aromalchimie©, ou la loi.

### 3.2 Le Conseiller Indépendant Aromalchimie© est un travailleur indépendant

En tant que Conseiller Indépendant Aromalchimie©, l'adhérent à Aromalchimie Opportunity© décide seul entre autres choses de son agenda, du temps qu'il veut consacrer à son activité, ses dépenses et méthodes d'opération.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie© n'est pas un employé, agent, franchisé, fiduciaire ni bénéficiaire d'Aromalchimie©, d'Aromalchimie Opportunity© ou d'un autre Conseiller Indépendant Aromalchimie©.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie© ne bénéficie pas de droits et avantages octroyés aux employés d'Aromalchimie S.A ou de l'une de ses filiales et ne fait aucune déclaration contraire.

### 3.3 Inscription de l'activité & Taxes

Les réglementations et les exigences varient d'un pays à l'autre et changent fréquemment pour :

- L'inscription de l'activité ;
- La TVA (déclaration, collecte et inscription) ;
- Autres Taxes.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie© est tenu de se conformer à l'inscription de son activité et de toutes obligations de taxes et exigences de déclarations dans le cadre de son activité Aromalchimie Opportunity©.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie© doit fournir l'inscription de son activité et/ou l'identification fiscale lorsqu'Aromalchimie© le requiert.

<sup>2</sup> Le minimum d'âge requis varie d'un pays à un autre. Pour connaître le minimum d'âge requis dans d'autres pays, veuillez contacter les autorités compétentes du pays de résidence.

<sup>3</sup> Partenaire : Toute personne désignée par un Conseiller Indépendant Aromalchimie© comme son partenaire (conjoint, concubin, pacs).

<sup>4</sup> Si applicable dans le pays de l'héritier.

<sup>5</sup> Les inscriptions héritées sont considérées comme des entités distinctes, chacune devant assumer les activités commerciales du plan Aromalchimie Opportunity©. L'héritier est responsable de régler les cotisations de chaque inscription.

### 3.4 Préserver la réputation et l'image d'Aromalchimie®

Aucun Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne peut s'engager dans la moindre activité (en lien ou non avec Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity©) qui soit malhonnête, criminelle, moralement honteuse, ou qu'Aromalchimie® considère, à sa seule et absolue discrétion, comme pouvant affecter, avoir un impact néfaste ou être nuisible à la réputation, à l'image, aux produits, à la propriété intellectuelle ou la côte d'estime d'Aromalchimie® et d'Aromalchimie Opportunity©.

### 3.5 Faire appel à un assistant

Le modèle commercial Aromalchimie Opportunity© repose sur la relation individuelle du Conseiller Indépendant Aromalchimie® avec ses clients respectifs.

Bien que le Conseiller Indépendant Aromalchimie® puisse faire appel à d'autres personnes pour l'assister et l'aider dans son activité Aromalchimie Opportunity©, ces personnes peuvent uniquement se charger du soutien administratif et opérationnel.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit assurer de répondre personnellement aux obligations du service client exposées dans les présentes Conditions Générales.

Par ailleurs, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est personnellement responsable du comportement des personnes qui participent à son activité Aromalchimie Opportunity©.

### 3.6 Interdiction d'associer d'autres organisations à Aromalchimie Opportunity©

Les réunions Aromalchimie Opportunity© ou toute autre activité liée à Aromalchimie Opportunity© et Aromalchimie®, de même que les réseaux sociaux, ne doivent pas servir de forum pour exprimer des opinions personnelles sans lien avec Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity©, ni promouvoir toute autre organisation commerciale ou non, entreprise, événement ou personne.

Aromalchimie Opportunity© est une opportunité d'affaire ouverte à tous sans discrimination de genre, race, religion, origine, couleur de peau, âge, situation maritale, état de santé/de handicap, orientation sexuelle, identité et expression sexuelle, titre de vétéran ou encore affiliation politique.

### 3.7 Manipulation du Plan Aromalchimie Opportunity©

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne doit pas s'impliquer directement ou indirectement dans des activités, pratiques ou conduites qui constituent une manipulation du plan Aromalchimie Opportunity©.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive d'exemples du type de comportement susceptible d'indiquer une manipulation du plan Aromalchimie Opportunity© :

- Fournir des informations fausses ou trompeuses
- Souscrire 2 adhésions en utilisant une autre adresse email pour une même personne physique (cf art 2.1 et 2.2)
- Souscrire une adhésion Aromalchimie Opportunity© pour une personne qui n'existe pas ou une personne qui n'est pas véritablement et indépendamment engagé dans l'activité de son inscription Aromalchimie®
- Créer de la confusion auprès des clients ou les tromper au sujet de l'identité du Conseiller Indépendant Aromalchimie® auprès duquel ils ont ou vont commander
- Enseigner ou encourager d'autres Conseillers Indépendants Aromalchimie® à participer à la manipulation du plan Aromalchimie Opportunity©

### 3.8 Violations et Sanctions

Aromalchimie® investigue régulièrement s'il y a manipulation du plan Aromalchimie Opportunity©.

La manipulation du plan Aromalchimie Opportunity© est une infraction sévère aux présentes Conditions Générales d'adhésion de Conseiller Indépendant Aromalchimie® et Aromalchimie® a droit à tous les recours disponibles, y compris la radiation immédiate de l'adhésion Aromalchimie Opportunity© du Conseiller Indépendant Aromalchimie® incriminé sans préavis écrit.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est également responsable financièrement de tout dommage subi par Aromalchimie® qui pourra, à son entière discrétion, poursuivre en justice le Conseiller Indépendant Aromalchimie®.

D'autres sanctions incluent une radiation immédiate de l'adhésion Aromalchimie Opportunity© de toute personne impliquée (directement ou indirectement).

Durant son investigation, Aromalchimie® pourra prendre certaines mesures préventives telles que la suspension des privilèges d'achat et de versement de commissions ou primes selon le plan Aromalchimie Opportunity©.

### 3.9 Interviews et déclarations aux médias

Seule Aromalchimie® ou l'un de ses représentants sont autorisés à parler ou écrire à la presse ou tout autre média pour ou au nom d'Aromalchimie®, Aromalchimie Opportunity© ou d'une de ses filiales.

Si un Conseiller Indépendant Aromalchimie® reçoit une demande d'interview ou de déclaration à propos d'Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity©, il doit transmettre la demande des médias au Service client Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity©.

De même, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® n'a pas le droit de proposer une interview ou inviter en connaissance de cause la presse ou les médias à une réunion ou événement Aromalchimie Opportunity© sans avoir reçu l'autorisation préalable d'Aromalchimie®.

Toute infraction à cet article des présentes Conditions Générales entraînera une résiliation immédiate, sans préavis, sans indemnité d'aucune sorte, ni versement d'aucune commission et prime dues ou à venir, ainsi qu'une pénalité forfaitaire de 20'000 € (vingt mille Euros)

Aromalchimie® se réserve le droit de poursuivre en justice le Conseiller Indépendant Aromalchimie®, à sa seule et absolue discrétion, si elle considère les propos tenus avec les médias comme pouvant affecter, avoir un impact néfaste ou être nuisible à la réputation, à l'image, aux produits, à la propriété intellectuelle ou la côte d'estime d'Aromalchimie® et d'Aromalchimie Opportunity©

### 3.10 Identification

Conformément aux lois relatives à la protection des consommateurs, lorsqu'ils proposent, vendent ou facturent des produits Aromalchimie®, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est tenu de respecter la réglementation en vigueur.

### 3.11 Activité internationale

Les produits Aromalchimie® sont formulés et produits conformément aux exigences complexes des normes CEE et de la FDA.

Il incombe au Conseiller Indépendant Aromalchimie® de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables dans le pays dans lequel les produits sont vendus au-delà de ses normes.

Aromalchimie® ne saurait être tenu pour responsable.

De plus, un Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne peut pas, directement ou indirectement mettre en place des actions, efforts ou démarches telles que :

- L'approche des autorités gouvernementales à propos de l'importation, l'exportation ou la distribution de produits Aromalchimie®
- L'inscription ou homologation de la propriété intellectuelle Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity© ainsi que ses produits.

Toute infraction à cet article des présentes Conditions Générales entraînera une résiliation immédiate, sans préavis, sans indemnité d'aucune sorte, ni versement d'aucune commission et prime dues ou à venir, ainsi qu'une pénalité forfaitaire de 20'000 € (vingt mille Euros).

Aromalchimie® se réserve le droit de poursuivre en justice le Conseiller Indépendant Aromalchimie®, à sa seule et absolue discrétion, si elle considère comme pouvant affecter, avoir un impact néfaste ou être nuisible à la réputation, à l'image, aux produits, à la propriété intellectuelle ou la côte d'estime d'Aromalchimie® et d'Aromalchimie Opportunity®.

## 4 OUTILS COMMERCIAUX

Tous les outils commerciaux et le Conseiller Indépendant Aromalchimie® qui les créent, en fait la promotion, les proposent, les vendent ou les utilisent, doivent respecter toutes les Règles et lois applicables.

Cela comprend notamment les lois relatives à la confidentialité des données clients, les droits au respect de la vie privée, les restrictions de télémarketing sous toutes ses formes et le marketing en ligne.

### 4.1 Vente d'outils commerciaux

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® peut vendre des formations, des outils commerciaux à d'autres Conseillers Indépendants Aromalchimie® lui étant rattachés uniquement, à un prix ne dépassant pas le coût de production de l'article ou du service en question et dans le seul but de :

- Vendre des produits Aromalchimie®
- Développer une activité Aromalchimie Opportunity®
- Former et motiver la lignée inférieure du Conseiller Indépendant Aromalchimie® acheteur.

La vente d'outils commerciaux par un Conseiller Indépendant Aromalchimie® à d'autres Conseillers Indépendants Aromalchimie® ne doit pas être une source de revenu généré à la place ou en parallèle de l'activité du Conseiller Indépendant Aromalchimie®.

### 4.2 Notification de cessation de vente ou d'utilisation d'outils commerciaux

Si Aromalchimie® détermine qu'un outil commercial enfreint ses règles, la loi ou les droits d'autrui, ou qu'il peut potentiellement nuire à la réputation d'Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity®, sa marque ou son image, Aromalchimie® se réserve le droit (sans responsabilité) d'exiger du Conseiller Indépendant Aromalchimie® qu'il cesse la vente ou l'utilisation de cet outil et d'éventuellement lui réclamer une pénalité forfaitaire à son entière discrétion.

### 4.3 Contacts

Les contacts sont des prospects pour les produits Aromalchimie® et l'opportunité Aromalchimie®.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® peut générer des contacts pour son propre usage. Il peut également les donner gratuitement à sa lignée inférieure.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne doit pas fournir de contact de prospect à un Conseiller Indépendant Aromalchimie® de sa lignée inférieure de manière automatique, systématique ou autre, sans s'assurer que :

- Le prospect est informé et accepte par avance ou simultanément qu'un autre Conseiller Indépendant Aromalchimie® de lignée inférieure se chargera de la relation ;
- Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® de lignée inférieure qui reçoit le contact assure l'entière responsabilité de la vente, du suivi et du maintien de la relation client ;
- La génération des contacts respecte toutes lois locales en matière de confidentialité et protection des données.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne doit pas vendre les contacts à d'autres Conseillers Aromalchimie® et les Conseillers Aromalchimie® ne doivent acheter de contacts d'aucune source.

Toute infraction à cet article des présentes Conditions Générales entraînera une résiliation immédiate, sans préavis, sans indemnité d'aucune sorte, ni versement d'aucune commission due ou à venir, ainsi qu'une pénalité forfaitaire de 20'000 € (vingt mille Euros).

Aromalchimie® se réserve le droit de poursuivre en justice le Conseiller Indépendant Aromalchimie®, à sa seule et absolue discrétion, si elle considère comme pouvant affecter, avoir un impact néfaste ou être nuisible à la réputation, à l'image, aux produits, à la propriété intellectuelle ou la côte d'estime d'Aromalchimie® et d'Aromalchimie Opportunity®.

## 5 VENTES AUX CLIENTS

### 5.1 Paiement et Ordre de paiement

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est tenu de se conformer à toutes les lois de protection des données applicables au traitement des données personnelles, notamment les données personnelles sensibles, collectées par le biais du site web du Conseiller Indépendant Aromalchimie®. Il doit être autorisé à traiter les données personnelles du client et sera légalement responsable de la confidentialité et du signalement de toute violation des données.

### 5.2 Modifications des étiquettes et supports

Un Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne doit pas supprimer, ajouter, modifier ou altérer les étiquettes, documents, supports ou emballages de produits ou de littérature Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity®.

### 5.3 Gamme de produits

Lorsqu'il fait la publicité, la vente ou la promotion des produits Aromalchimie®, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit s'assurer que l'information complète sur toute la gamme de produits est mise à disposition des clients.

Avant que les clients n'achètent les produits Aromalchimie®, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit tenir à leur disposition toutes les informations disponibles.

Lorsqu'il vend des produits le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit expliquer les conditions d'utilisation et les précautions à prendre.

Il doit également conseiller aux clients présentant une pathologie, ou qui suivent actuellement un traitement médical, de consulter un médecin avant l'utilisation d'un produit.

## 6 STOCKAGE & MANUTENTION DES PRODUITS

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est tenu de suivre les instructions stipulées sur les étiquettes des produits Aromalchimie® et est responsable du stockage et de la manutention correcte des produits Aromalchimie®.

Par stockage et manutention adaptés, on entend :

- Conserver les produits dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons directs du soleil
- S'assurer que l'emballage du produit n'a pas été endommagé
- Garder les produits correctement fermés ;
- Conserver les produits en lieu sûr et sous votre contrôle direct, selon toute autre condition exigée par la réglementation ou la fiche technique

## 7 RESPONSABILITÉS LIÉES AU PARRAINAGE

### 7.1 Leadership & Formation

En cohérence avec le système de marketing de réseaux d'Aromalchimie® et Aromalchimie Opportunity®, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® a la responsabilité de former, mentorer, développer et avoir une communication constante avec tout Conseiller Indépendant Aromalchimie® personnellement parrainé et son organisation de lignée inférieure.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est tenu de s'engager avec ses Conseillers Indépendants Aromalchimie® de lignée inférieure à :

- Donner des formations sur la manière travailler avec un client et fournir les services minimaux
- Donner des formations et des conseils sur le plan Aromalchimie® Opportunity®
- Expliquer les obligations et les responsabilités d'un Conseiller Indépendant Aromalchimie® et comment développer une activité Aromalchimie Opportunity® conformément aux règles et la littérature officielle Aromalchimie Opportunity®
- S'assurer que les ventes de produits et les meetings Aromalchimie Opportunity® sont réalisés en respect des lois et législations applicables
- Maintenir le contact et rester disponible pour répondre aux questions et offrir un soutien aux clients ou aux Conseillers Indépendants Aromalchimie® de lignée inférieure
- Partager les différentes stratégies commerciales et les outils disponible pour développer l'activité Aromalchimie Opportunity® afin d'atteindre leurs objectifs.
- Conseiller sur les différentes manières d'aider les clients à devenir des membres Aromalchimie® ou des Conseillers Indépendants Aromalchimie® capables de favoriser la distribution des produits Aromalchimie®.

Un parrain ne peut pas exiger d'un Conseiller Indépendant Aromalchimie® personnellement parrainé de payer pour la formation ou couvrir le coût des installations.

Le parrain est tenu de lui donner gratuitement la formation de base nécessaire pour lui apprendre comment fonctionne l'activité Aromalchimie Opportunity®.

### 7.2 Relation indépendante

Le parrain doit conserver une relation indépendante avec les Conseillers Indépendants Aromalchimie® de sa lignée inférieure. Il ne doit pas interférer dans l'activité des Conseillers Indépendants Aromalchimie® de sa lignée inférieure. Il ne doit ni suggérer ou développer une relation employé/employeur avec eux.

### 7.3 Demander un changement de parrainage, transfert de Conseiller Indépendant Aromalchimie®

Un Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne peut pas demander un changement de parrainage, pour lui-même ou pour un membre de sa lignée, ni demander à effectuer un transfert de lignée pour l'un des membres de sa lignée.

### 7.4 Proposer l'opportunité : identification et description

Toutes les références à Aromalchimie Opportunity® doivent spécifier l'identification du Conseiller Indépendant Aromalchimie® qui la propose et une description de la nature de l'activité, indiquer aussi les coordonnées de la société Aromalchimie® comme 'promoteur' de l'opportunité commerciale. L'avis suivant est prévu :

« Cette offre d'opportunité commerciale Aromalchimie Opportunity® est proposée par :

[nom du Conseiller Indépendant Aromalchimie®] Conseiller Indépendant Aromalchimie®.

L'opportunité commerciale est administrée par Aromalchimie® S.A, Rue de chêne bougeries 29, 1224 – Chêne Bougeries - Suisse. »

Cet avis doit être affiché dans le document ou la présentation et doit être lisible ou audible du lecteur avant qu'il ne communique des renseignements personnels, ses coordonnées, ou avant qu'il ne s'engage à acheter des produits Aromalchimie® ou à se lancer dans Aromalchimie Opportunity®.

## 8 ALLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

### 8.1 Allégations sur les produits Aromalchimie®

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit utiliser uniquement les allégations permises, indiquées sur l'étiquetage des produits, dans la documentation Aromalchimie® ou sur [www.aromalchimie.com](http://www.aromalchimie.com)

Aucune affirmation relative à des propriétés curatives des produits Aromalchimie® ne peut être faite. En particulier, aucun Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne peut affirmer que les produits Aromalchimie® sont destinés à diagnostiquer, traiter, guérir ou prévenir une maladie quelconque. Ces affirmations peuvent être perçues comme des allégations médicales ce qui non seulement va à l'encontre de la politique d'Aromalchimie®, mais constitue également une infraction à la réglementation.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne doit en aucun cas :

- Affirmer que les produits Aromalchimie® peuvent prévenir, soigner ou guérir des maladies ou des pathologies ou encore d'échanger toute expérience avec des médicaments
- Utiliser le nom d'un ministère du gouvernement ou d'une autorité ni affirmer une quelconque forme d'accord ou responsabilité d'un organisme ou d'une agence gouvernementale
- Suggérer que la santé pourrait être affectée si on n'utilisait pas les produits Aromalchimie®
- Impliquer que les produits Aromalchimie® font l'objet d'une recommandation par les médecins ou les professionnels de santé

En cas d'allégations trompeuses, ou induisant, suggérant que les produits Aromalchimie® peuvent soigner, guérir des maladies ou pathologies, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® assume et engage seul sa responsabilité en cas de poursuite pour pratique illicite de la médecine ou tout autre infraction dans le pays de la vente et auprès de ses clients.

### 8.2 Allégations de revenus

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est tenu de respecter les lois relatives aux allégations de revenus et aux témoignages personnels de chaque juridiction dans laquelle il entend exercer son activité.

Les déclarations relatives aux revenus réels ou potentiels d'un Conseiller Indépendant Aromalchimie® est considéré comme une 'Allégation de revenus'. Les 'allégations de style de vie' (incluant les photos de voitures, de piscines, de vacances, etc.) sont également des allégations de revenus.

### 8.2.1 Avis relatif au revenu pour les supports portant le nom Aromalchimie Opportunity®

Toutes les allégations de revenus mentionnant Aromalchimie Opportunity® doivent être accompagnées de l'avis suivant :

« Revenus applicables aux personnes mentionnées (ou aux exemples donnés) uniquement et ne reflètent pas la moyenne des revenus des Conseillers Indépendants Aromalchimie®. »

En cas d'allégations trompeuses ou contraires à la réglementation en vigueur, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® assume et engage seul sa responsabilité en cas de poursuite dans le pays de la vente et auprès de ses clients.

### 8.3 Allégations relatives à l'activité du domicile

Lorsqu'il fait la promotion d'Aromalchimie Opportunity®, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne doit pas suggérer que l'activité d'un Conseiller Indépendant Aromalchimie® peut être gérée uniquement depuis son domicile. Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit souligner l'importance des interactions comme élément fondamental de la vente directe.

### 8.4 Allégations relatives à la relation entre Aromalchimie® et le Conseiller Indépendant Aromalchimie®

Aromalchimie Opportunity® offre aux Conseillers Indépendants Aromalchimie® la possibilité de générer un revenu mais il ne s'agit en aucun cas d'un 'emploi'. Tous les Conseillers Indépendants Aromalchimie® sont des entrepreneurs indépendants. Ils ne doivent donc pas déclarer, prétendre ou insinuer être employés par Aromalchimie®, parler en son nom ou lui fournir des prestations de conseils, ni suggérer que leur activité de Conseiller Indépendant Aromalchimie® représente un emploi.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne doit pas commercialiser Aromalchimie Opportunity® au moyen d'outils principalement conçus pour la recherche d'emploi. Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne doit pas utiliser d'annonces 'Recherche Aide', ni des panneaux d'affichage d'annonces pour l'emploi ou des moteurs de recherches d'emplois sauf si :

- ses annonces indiquent clairement et manifestement qu'il s'agit d'une opportunité commerciale indépendante
- N'affichent pas de champ obligatoire de type 'Salaire' et
- Incluent l'avis précisé dans la règle 7.4

### 8.5 Allégations relatives à l'opportunité

Lorsqu'il fait la promotion Aromalchimie Opportunity®, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne doit pas :

- Donner l'impression qu'Aromalchimie Opportunity® est une franchise<sup>6</sup> ou offrir une franchise en lien avec un inscription Aromalchimie Opportunity®
- Déclarer ou insinuer que (liste non exhaustive) :
  - Parrainer des Conseillers Indépendants Aromalchimie® est aussi important que la vente aux clients ;
  - Un Conseiller Indépendant Aromalchimie® peut principalement bénéficier du parrainage d'autres Conseillers Indépendants Aromalchimie® ;
  - Un Conseiller Indépendant Aromalchimie® est tenu de parrainer d'autres Conseillers Indépendants Aromalchimie®;
  - Un Conseiller Indépendant Aromalchimie® peut réussir en déployant peu d'effort ou pas du tout ;
  - Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit acheter des produits Aromalchimie®, du matériel ou des outils commerciaux ;

## 9 UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AROMALCHIMIE®

### Définitions :

**Matériel protégé par un droit d'auteur :** Aromalchimie® détient les droits d'auteur de tout support imprimé, du contenu internet et des inscriptions audio et vidéo produits par ou pour elle sur Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity®

**Une marque déposée** est un nom ou symbole qui identifie Aromalchimie® en tant que source des produits et services vendus et fournis par les Conseillers Indépendants Aromalchimie®.

**Un nom commercial** est une raison sociale qu'Aromalchimie® est en droit exclusif d'utiliser. Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne peut pas enregistrer de noms commerciaux utilisant le nom Aromalchimie®, Aromalchimie Opportunity® ou tout autre nom de marque contenant le nom Aromalchimie®.

**La marque** comprend les caractéristiques de l'aspect visuel d'un produit ou son emballage et qui permettent aux consommateurs de les identifier comme produits Aromalchimie®. Elle comprend par exemple le design de certains produits Aromalchimie® et l'emballage.

**Le secret industriel** est une information confidentielle à valeur commerciale qui n'est généralement connue que d'Aromalchimie®. Les formules, les relations fournisseurs, les projets de développement de produits et de marques encore non commercialisés, les stratégies d'entreprise, les procédés et les bases de données concernant le Conseiller Indépendant Aromalchimie®, y compris les généalogies, sont des secrets commerciaux détenus par Aromalchimie®.

**La propriété intellectuelle Aromalchimie®** comprend les matériels protégés par des droits d'auteur, les marques déposées, les noms commerciaux et les secrets industriels, actuels et à venir, tels que Aromalchimie®, Aromalchimie® Opportunity®.

### 9.1 Marques déposées, image de la marque (branding) et noms commerciaux

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® peut télécharger et utiliser les marques déposées, noms commerciaux et autres formes de branding mis à disposition par Aromalchimie®.

- Les marques déposées et noms commerciaux Aromalchimie® peuvent être obtenus uniquement auprès d'Aromalchimie®.
- Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit toujours s'identifier clairement comme Conseiller Indépendant Aromalchimie®.
- Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne peut en aucun cas modifier les marques déposées et autres formes de branding Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity® sauf pour les redimensionner. Le redimensionnement est autorisé uniquement si la clarté des détails de l'image n'est pas affectée et s'il ne nuit pas à la perception du public quant à la qualité des produits Aromalchimie® et services Aromalchimie Opportunity®.
- Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit utiliser l'avis suivant : 'Les marques déposées, les designs et autres droits de propriété intellectuelle appartiennent à Aromalchimie® S.A, ou ses concédants. Utilisé avec l'autorisation d'Aromalchimie®.'

Aromalchimie® se réserve le droit de retirer son autorisation d'utilisation à tout moment et à son absolue discrétion.

<sup>6</sup> Aromalchimie® n'a pas de franchise et une inscription Aromalchimie Opportunity® n'est pas une franchise

## 9.2 Secrets commerciaux

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® gardera la confidentialité des secrets commerciaux et ne les dévoilera à aucun moment, même après la résiliation de son inscription.

Toute infraction à cet article des présentes Conditions Générales entraînera une résiliation immédiate, sans préavis, sans indemnité d'aucune sorte, ni versement d'aucune commission et prime dues ou à venir, ainsi qu'une pénalité forfaitaire de 20'000 € (vingt mille Euros).

Aromalchimie® se réserve le droit de poursuivre en justice le Conseiller Indépendant Aromalchimie®, à sa seule et absolue discrétion le cas échéant.

## 9.3 Utilisation limitée à l'activité Aromalchimie®

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® peut utiliser la propriété intellectuelle Aromalchimie® uniquement dans le cadre de son activité Aromalchimie Opportunity®.

## 9.4 Répertoires téléphoniques, Numéros verts

Un Conseiller Indépendant Aromalchimie® peut s'inscrire dans l'annuaire téléphonique ou avoir un numéro vert.

Toutefois, il n'est pas autorisé à associer ce numéro vert aux marques déposées appartenant à Aromalchimie®, noms commerciaux tel que Aromalchimie Opportunity®, noms de produits ou encore aux slogans Aromalchimie®. Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® peut seulement s'identifier ou s'inscrire comme Conseiller Indépendant Aromalchimie®.

### 9.4.1 Adresses Aromalchimie®

Les adresses des bureaux Aromalchimie® ne peuvent pas être utilisées, publiées, ou promues par aucun Conseiller Indépendant Aromalchimie® en son propre nom.

## 9.5 Radiation du Conseiller Indépendant Aromalchimie®

Si l'adhésion du Conseiller Indépendant Aromalchimie® est radiée, quelle qu'en soit la raison, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit immédiatement cesser d'utiliser la propriété intellectuelle Aromalchimie® et mettre à jour les informations de son profil sur tous les comptes de réseaux sociaux en mentionnant qu'il n'est plus Conseiller Indépendant Aromalchimie®.

## 10 PUBLICITÉ ET PROMOTIONS

### 10.1 Modèles de publicité Aromalchimie®

Aromalchimie® est susceptible de proposer des modèles publicitaires que le Conseiller Indépendant Aromalchimie® pourra utiliser sans les modifier, sauf pour y ajouter son nom et ses coordonnées.

### 10.2 Radiodiffusion

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® n'est pas autorisé à diffuser à la télévision, par satellite ou encore la radio des inscriptions audio ou vidéo citant Aromalchimie®, ses produits ou encore Aromalchimie Opportunity®, à l'exception de la publicité suivante :

« Conseiller Indépendant Aromalchimie®

Appelez-moi pour en savoir plus sur les produits Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity®

(Nom, numéro de téléphone ou adresse email du Conseiller Indépendant Aromalchimie®) »

## 11 PROPOSER ET PROMOUVOIR DES OFFRES

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est un entrepreneur indépendant et peut vendre les produits Aromalchimie® au prix qu'il décide.

Aromalchimie® suggère des prix de vente, mais purement à titre indicatif. Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® reste à tout moment, totalement libre de fixer ses prix de vente.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est tenu de s'assurer qu'en cas de promotions ses offres soient honnêtes, variées et correctes, et ne soient en aucune façon trompeuses.

## 12 UTILISATION D'INTERNET ET DE LA VENTE EN LIGNE

### 12.1 Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est autorisé à vendre les produits Aromalchimie® par Internet, plateforme de vente en ligne qu'elle soit sa propriété ou non.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit cependant indiquer clairement être un Conseiller Indépendant Aromalchimie® et Il est interdit de copier le site officiel [www.aromalchimie.com](http://www.aromalchimie.com)

Aromalchimie® se réserve le droit d'exiger le retrait de tout contenu ou site marchand s'il détermine, à sa seule et entière discrétion, que le contenu enfreint les règles ou discrédite la réputation d'Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity®.

### 12.2 RÉSEAUX SOCIAUX

Ces Règles s'appliquent au Conseiller Indépendant Aromalchimie® qui utilise des sites de réseaux sociaux tels que Twitter, YouTube, Facebook, Instagram, Pinterest et Snapchat (liste non exhaustive) ainsi que les sites communautaires en ligne de type blog. Ces règles sont en sus des lois applicables.

#### 12.2.1 Responsabilité des publications

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® est responsable de tout le contenu en lien avec Aromalchimie® qu'ils publient sur internet. Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® qui utilise les sites des réseaux sociaux dans le cadre de son activité Aromalchimie Opportunity® doit s'identifier clairement et ostensiblement par son nom et comme Conseiller Indépendant Aromalchimie®.

Aromalchimie® se réserve le droit d'exiger le retrait de tout contenu s'il détermine, à sa seule et entière discrétion, que le contenu enfreint les règles ou discrédite la réputation d'Aromalchimie®.

#### 12.2.2 Pas de pratiques trompeuses sur les réseaux sociaux

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® ne peut pas utiliser de tactiques trompeuses sur les réseaux sociaux.

Les tactiques trompeuses incluent tout ce qui est trompeur, mensonger ou qui autrement ne favorise ni ne maintient une relation honnête et intégrée avec des clients et/ou des clients potentiels sur les réseaux sociaux.

Aromalchimie® se réserve le droit de déterminer, à sa seule et entière discrétion, si toute pratique, conduite, publication ou contenu constitue une pratique trompeuse ou trompeuse.

## 13 Règles de conduite

Afin de protéger sa clientèle, ses Conseillers Indépendants Aromalchimie® et la réputation d'Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity®, Aromalchimie® encourage fortement ses Conseillers Indépendants Aromalchimie® à lui signaler rapidement les infractions présumées.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit signaler les infractions présumées via email auprès du service clientèle Aromalchimie Opportunity®. Certaines informations doivent y figurer, comme la nature de la plainte et les informations détaillées, photos permettant d'appuyer les allégations.

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit également indiquer son numéro ID Aromalchimie®.

Si Aromalchimie® détermine, à son absolue discrétion, qu'elle dispose de suffisamment d'informations pour soutenir la/les infractions, un représentant d'Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity® contactera le Conseiller Indépendant Aromalchimie® qui fait l'objet de la plainte pour qu'il puisse donner une réponse.

Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire d'imposer des restrictions au Conseiller Indépendant Aromalchimie® durant le temps de l'enquête.

Aromalchimie® se réserve le droit d'ajouter d'autres sanctions et de publier le nom du Conseiller Indépendant Aromalchimie® incriminé, la nature de l'infraction et la sanction.

## 14 Sanctions

Les infractions aux présentes Conditions Générales peuvent entraîner des problèmes juridiques ou réglementaires pour Aromalchimie® et compromettre l'activité de tous les Conseillers Indépendants Aromalchimie®. C'est pourquoi les sanctions peuvent être sévères.

Aromalchimie® déterminera, à son entière discrétion, la sanction appropriée, en fonction de la nature de l'infraction et les conséquences qui en ont ou qui auraient pu en résulter, y compris, mais sans s'y limiter :

- La suspension de tous les droits et privilèges du Conseiller Indépendant Aromalchimie®
- Des sanctions financières
- L'obligation de rembourser les frais de justice encourus par Aromalchimie®.
- La suspension des Commissions sur ventes;
- La perte définitive de ses lignées ;
- Les réajustements de volume et de gains
- La radiation du contrat de Conseiller Indépendant Aromalchimie®

Aromalchimie® se réserve le droit de tenir pour responsables des infractions le/les Conseiller(s) Indépendant Aromalchimie® qui les ont encouragées ou qui y ont participé.

Aromalchimie® se réserve le droit de publier le nom du Conseiller Indépendant Aromalchimie® en infraction, les faits et circonstances de l'infraction, ainsi que la sanction.

## 15 Résiliation d'une adhésion et radiation du Conseiller Indépendant Aromalchimie®

Aromalchimie® se réserve le droit, à son absolue discrétion, de résilier une adhésion et de radier un Conseiller Indépendant Aromalchimie® ayant enfreint les conditions des présentes Conditions Générales.

La résiliation et la radiation prennent effet à la date notification écrite par email et/ou courrier d'Aromalchimie® au Conseiller Indépendant Aromalchimie®.

La radiation signifie l'annulation totale de l'adhésion et la révocation de tous les droits, revenus et autres du Conseiller Indépendant Aromalchimie®

Un Conseiller Indépendant Aromalchimie® radié ne pourra plus

- développer son activité en tant que Conseiller Indépendant Aromalchimie®
- percevoir un revenu généré par le contrat de Conseiller Indépendant Aromalchimie®
- se présenter comme Conseiller Indépendant Aromalchimie®
- utiliser le nom commercial, le logo, les noms de marque et autre propriété intellectuelle Aromalchimie® ou Aromalchimie Opportunity®
- assister à des formations, réunions, événements sociaux ou promotions Aromalchimie Opportunity®, même en tant qu'époux ou invité d'un Conseiller Indépendant Aromalchimie® .

## 16 Statut de membre et Plan de rémunération Aromalchimie Opportunity®

### 16.1 Achats appropriés

Seuls les produits achetés directement sur le site internet officiel d'Aromalchimie® [www.aromalchimie.com](http://www.aromalchimie.com) et référencés comme faisant partis du plan Aromalchimie Opportunity® comptent dans le volume d'affaire pour les qualifications, les commissions sur ventes dans le cadre du Plan Aromalchimie Opportunity®.

### 16.2 Statuts de membre Aromalchimie Opportunity®

Pour devenir un membre Aromalchimie Opportunity®, il est obligatoire d'être parrainé par un Conseiller Indépendant Aromalchimie® ayant un statut de Membre Actif.

Pour devenir un Membre Actif Aromalchimie Opportunity® il est obligatoire d'adhérer à Aromalchimie Opportunity®, d'accepter les présentes Conditions générales, de payer sa cotisation et d'effectuer soit une première commande de minimum 270 €.HT (après remise sur les produits éligibles Aromalchimie Opportunity® uniquement et hors frais d'expédition), ou bien de cumuler un total d'achats depuis l'origine de l'achat de l'adhésion de 270 €.HT (après remise sur les produits éligibles Aromalchimie Opportunity® uniquement et hors frais d'expédition).

Une fois le statut de Membre Actif Aromalchimie Opportunity® effectif, l'adhérent devient un Conseiller Indépendant Aromalchimie® et à la possibilité de parrainer des personnes afin de pouvoir développer son propre réseau de vente ainsi que de bénéficier du plan de rémunération Aromalchimie Opportunity® selon son niveau.

### 16.3 Niveaux de Membre Actif Aromalchimie Opportunity®

En fonction de certains critères, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® a la possibilité d'évoluer vers différents niveaux allant de Gold, Gold Director, Platinum, Diamond, President et World President afin de bénéficier de commission sur les ventes des membres actifs de son réseau, proportionnellement à son niveau.

Une fois un niveau atteint, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® le conserve définitivement et peut continuer à évoluer (durant la validité de son adhésion à Aromalchimie Opportunity®).

Les qualifications à un niveau sont effectuées chaque fin de mois et prennent en considération les critères sur le mois courant : niveaux de certains membres du réseau, volume d'achat du réseau, achat personnel minimum selon le plan de rémunération Aromalchimie Opportunity®.

## 16.4 Commissions sur ventes

### 16.4.1 Commissions sur ventes

Les commissions sont basées sur le volume d'achat de l'ensemble du réseau du Conseiller Indépendant Aromalchimie® qu'il a personnellement parrainé.

Le volume d'achat du groupe est calculé chaque fin de mois, le dernier jour du mois à minuit, sur le montant total HT (sur les produits éligibles Aromalchimie Opportunity® uniquement, remise incluse et hors frais d'expédition) des achats de l'ensemble des membres du réseau du Conseiller



Indépendant Aromalchimie®, quel que soit leur niveau.

En fonction du niveau du Conseiller Indépendant Aromalchimie®, il percevra en début de mois suivant un certain pourcentage de commissions sur les ventes de son réseau selon le plan Aromalchimie Opportunity®, qui seront imputées dans son E-wallet de son espace personnel Aromalchimie Opportunity®.

Pour percevoir ses commissions le Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit toutefois réaliser un montant d'achat personnel mensuel de 150 €.HT minimum (sur les produits éligibles Aromalchimie Opportunity® uniquement, remise incluse, hors frais de livraison).

A chaque début de mois, le décompte recommence à zéro.

#### 16.4.2 E-Wallet

Un E-Wallet est un portefeuille électronique, dans lequel sont versées les éventuelles commissions sur ventes de chaque Conseiller Indépendant Aromalchimie® sur son espace personnel.

#### 16.4.3 Utilisation des sommes versées dans le E-wallet du Conseiller Indépendant Aromalchimie®

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® peut utiliser toute somme de son E-Wallet soit pour régler une partie de ses propres achats sur [www.aromalchimie.com](http://www.aromalchimie.com), soit pour demander un virement sur le compte bancaire qu'il aura renseigné dans son espace personnel de membre Aromalchimie Opportunity® (montant minimum de transfert : 100€).

#### 16.5 Plan de rémunération et niveaux de membre Aromalchimie Opportunity®

	Active Member AM	Gold	Gold Director	Platinum	Diamond	President	World President
Remise membre	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
Activation Statut Active member	Cotisation 60€.HT + 270 €.HT (réduction incluse d'achat cumulé)						
conditions de qualification dans le mois courant		3 Active Members par branche/ligne séparée	3 GOLD par branche/ligne séparée	2 GOLD Director par branche/ligne séparée	5 Gold Director par branche/ligne séparée	3 Platinum + 2 diamond par branche/ligne séparée	5 diamond + 2 president par branche/ligne séparée
conditions d'obtention commission mensuelle et/ou qualification rang		1'200 €.HT (volume d'affaire du réseau)	5'000 €.HT (volume d'affaire du réseau)	15'000 €.HT (volume d'affaire du réseau)	35'000 €.HT (volume d'affaire du réseau)	75'000 €.HT (volume d'affaire du réseau)	150'000 €.HT (volume d'affaire du réseau)
150 €.HT d'achat personnel		150 €.HT d'achat personnel	150 €.HT d'achat personnel	150 €.HT d'achat personnel	150 €.HT d'achat personnel	150 €.HT d'achat personnel	150 €.HT d'achat personnel
Commission sur AM Niv 1		22%	22%	22%	22%	22%	22%
Commission sur AM Niv 2			6%	6%	6%	6%	6%
Commission sur AM Niv 3				10%	10%	10%	10%
Commission sur AM Niv 4					5%	5%	5%
Commission sur AM Niv 5						3%	3%
Commission sur AM Niv 6							2%
Bonus					Voyages	Voyages + frais déplacement	Voyages + frais déplacement

Aromalchimie® se réserve le droit de modifier le plan Aromalchimie Opportunity® à son entière discrétion.

#### 16.6 Dépassement de niveau par un Conseiller Indépendant Aromalchimie® de lignée inférieure

Dans le cas où un des Membres Actifs du réseau du Conseiller Indépendant Aromalchimie® dépasse le niveau de membre du Conseiller Indépendant Aromalchimie® parrain ou de lignée inférieure, le Conseiller Indépendant Aromalchimie® conserve ce Membre Actif dans sa lignée et continue à percevoir des commissions sur ventes de ce Membre Actif.

Par ailleurs, même si ce membre Actif est un niveau supérieur au Conseiller Indépendant Aromalchimie®, il sera pris en considération pour le nombre de personne d'un certain niveau à obtenir selon le plan Aromalchimie Opportunity® pour la qualification du Conseiller Indépendant Aromalchimie® à un niveau supérieur.

Seul le volume d'achat du Membre Actif l'ayant dépassé de niveau et celui de sa branche ne seront pas pris en considération pour la qualification du Conseiller Indépendant Aromalchimie® au rang supérieur.

#### 16.7 Règle des 150 €.HT d'achat personnel

Un Conseiller Indépendant Aromalchimie® doit personnellement acheter un minimum de 150 €.HT (sur les produits éligibles Aromalchimie Opportunity® uniquement, remise incluse, hors frais de livraison) de produits Aromalchimie® depuis le site [www.aromalchimie.com](http://www.aromalchimie.com) officiel, sur le mois courant, pour obtenir ses commissions sur ventes selon le plan Aromalchimie Opportunity®.

Si le Conseiller Indépendant Aromalchimie® n'effectue pas ce montant d'achat personnel minimum au cours d'un mois donné, ses commissions sur vente sur ce mois seront définitivement perdues et ne lui seront pas versées dans son E-wallet, ni reportées sur le mois suivant.

#### 17 DOMMAGES

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, Aromalchimie® ne peut être tenu pour responsable auprès du Conseiller Indépendant Aromalchimie® pour tout dommage indirect, accidentel, consécutif, spécifique, exemplaire ou punitif, comprenant, mais ne se limitant pas à la perte de clientèle, d'opportunités commerciales, de négociations, de bénéfices ou de revenu, toute autre théorie juridique ou d'équité, que l'éventualité de tels dommages aient été connue ou non par Aromalchimie®.

#### 18 RENONCIATION ET DELAI

Aromalchimie® peut adresser des infractions aux présentes Conditions Générales à tout Conseiller Indépendant Aromalchimie®, à sa seule et absolue discrétion. Aucun manquement, refus ou désintérêt d'Aromalchimie® d'exercer un droit, un pouvoir ou une option de l'accord, ne peut en aucun cas constituer une renonciation aux dispositions ou une renonciation par Aromalchimie® à ses droits, à tout moment et dans le cadre du présent contrat.

#### 19 Modification des Conditions Générales

Aromalchimie® peut à son entière discrétion, ajouter, modifier ou supprimer toute disposition des présentes Conditions générales et n'aura aucun effet sur le reste des présentes Conditions Générales, qui resteront pleinement en vigueur.

#### 20 Dédommagement

Le Conseiller Indépendant Aromalchimie® indemniser, défendra et dégage Aromalchimie® de toute poursuite, action, demande, poursuite ou réclamation, y compris tous les coûts ou responsabilités et dommages liés à ou découlant de la violation par le Conseiller Indépendant Aromalchimie® des présentes Conditions Générales ou de la conduite de l'activité Aromalchimie Opportunity®.

Aromalchimie® peut, entre autres choses, et à son entière discrétion, retenir des montants sur des sommes dues au Conseiller Indépendant Aromalchimie® pour couvrir toutes obligations découlant de cette indemnité.

**21 Choix de la loi applicable et du for**

Tout conflit entre Aromalchimie® et le Conseiller Indépendant Aromalchimie® sera régi par les lois Suisse sans appliquer les principes de conflit de lois.

Ce type de conflit sera réglé exclusivement par les instances judiciaires du tribunal compétent, situé dans le canton de Genève, Suisse.